

Plantons des haies, préservons la biodiversité !

Bon de commande

DU 14 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2024



Comment faire pour commander des plants ?

- Toutes les informations relatives à cette aide se trouvent sur le livret accessible sur le site Internet d'Ardenne Métropole (QR code) ou auprès des différents points d'accueil (mairies, équipements publics de la Communauté d'agglomération...)
- Envoyer votre bon de commande complété et votre règlement (chèque ou espèces) au siège d'Ardenne Métropole à l'attention de Julie Offerle, Direction Générale des Services, 49 avenue Léon Bourgeois 08000 Charleville-Mézières, ou les déposer :
 - Les mercredis 16, 23 et 30 octobre et 6 novembre de 9h à 18h
 - Les vendredis 18 et 25 octobre et 8 novembre de 9h à 18h
- Ardenne Métropole enverra par mail une confirmation de réception. La perte du courrier et de son contenu lors de son envoi ne seront pas de la responsabilité d'Ardenne Métropole.



Pour s'informer sur le programme Trame Verte et Bleue, rendez-vous sur ardenne-metropole.fr

Informations personnelles

COORDONNÉES

Nom

Prénom

Adresse e-mail

Téléphone

STATUT Particulier Agriculteur Collectivité Établissement scolaire

INFORMATIONS SUR LA PARCELLE

Surface

Type (jardin, pâturage, culture, parc urbain, cour d'école)

Localisation (adresse postale ou numéro cadastral)

SUR MA PARCELLE JE VAIS PLANTER :

L'équivalent de mètres de haies ET/OU îlots composés en moyenne de arbres.

RGPD : Vos données personnelles feront l'objet d'un traitement informatique de la part d'Ardenne Métropole et destiné au traitement de votre commande. Elles seront conservées pendant 2 ans et strictement limitées aux employés en charge du programme (Direction Générale des Services). Conformément à la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits (d'accès, de rectification, de portabilité) des données vous concernant en vous adressant à dpo@ardenne-metropole.fr.

Je m'engage sur l'honneur à :

- Venir chercher la commande aux permanences de retrait et m'acquitter des 20% à la charge de l'acheteur.
- Entretien des végétaux sur une durée minimale de 20 ans, sans utilisation de produits phytosanitaires.
- Planter les végétaux sur la parcelle indiquée et localisée sur Ardenne Métropole.
- Prévenir la Communauté d'agglomération en cas de non-reprise d'un ou plusieurs plants après l'hiver suivant l'achat.
- Laisser libre accès au terrain en cas de contrôle par un technicien de la Communauté d'agglomération et sur rendez-vous préalable.

FORMATION Croqu'Ardenne

L'association Croqu'Ardenne propose des formations sur la plantation, la taille, la greffe d'arbres fruitiers et la restauration de fruitiers/vergers délaissés. Si vous souhaitez participer à l'une de ces formations, nous vous invitons à cocher la case correspondante :

- plantation
- restauration de fruitiers/vergers délaissés ou abandonnés
- taille
- greffe

Signature :



ARDENNE
METROPOLE

Avec le soutien de la région Grand Est